

CABINET

N° 0520 /MATDCL/CAB

Lomé, le

05 DEC 2018

Le Ministre

A

Madame et Messieurs les Présidents des
regroupements de partis politiques ; CAP
2015, Groupe de Six ; CAR et Santé du peuple

LOME

Objet : V/L n°18-070/C14/GA-BKAJ

Madame et Messieurs,

Faisant suite à votre lettre du 05 décembre 2018, je vous fais part de ce qui suit :

Vous avez publiquement indiqué à plusieurs reprises, votre volonté d'empêcher par tous les moyens la tenue des élections législatives du 20 décembre 2018 telles que décidées par la CEDEAO.

Ces déclarations publiques ont été confirmées par le fait que votre coalition n'a pas présenté de listes pour le scrutin du 20 décembre 2018.

Dans ces conditions, vous ne pouvez pas prendre part à la campagne électorale pour les élections du 20 décembre 2018.

Par ailleurs, le risque que vos caravanes et cortèges se heurtent à ceux des partis engagés dans la campagne électorale demeure par conséquent fort probable. Ce qui conduirait à un risque très élevé de troubles grave à l'ordre public.

En conséquence, les manifestations relatives aux caravanes de sensibilisation que vous avez programmées dans les rues de Lomé, ainsi que les marches synchronisées du 6 au 18 décembre 2018 à Lomé et sur toute l'étendue du territoire national ne sont pas acceptées en application de l'article 16 de la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011.

Veuillez agréer, **Madame et Messieurs les présidents**, l'expression de mes salutations distinguées.



Payadowa BOUKPESSI

